
VIROINVAL

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la 1^{ère} réunion de la CLDR

2 décembre 2014 - Château Licot, Salle du Conseil Communal

Présents :

- **Commune de Viroinval :**

M. Alain BOUVY, Conseiller Communal
M. Daniel COULONVAL, Conseiller Communal
M. Jean-Marc DELIZEE, Bourgmestre
Mme Fabienne FANUEL, Personne-relais DR (invitée)
M. Philippe PREUMONT, Conseiller Communal
Mme Françoise PRUMONT, Echevine
M. Baudouin SCHELLEN, Echevin

- **Mesdames, Messieurs :**

<i>Dominique BIARD</i>	<i>Jacqueline DEFORGE</i>	<i>Audrey FICHET</i>
<i>Anne LAPAILLE</i>	<i>Delphine LEBON</i>	<i>Bernadette LECLERCQZ</i>
<i>Sabine MASSON</i>	<i>Ludivine RAMACK</i>	
<i>Jean Luc BAUDELET</i>	<i>Gaétan BERNARD</i>	<i>Denis BERTRAND</i>
<i>Jean-Pierre COPPENS</i>	<i>Walter COTE</i>	<i>Charlye DANIS</i>
<i>Grégory DUJARDIN</i>	<i>Philippe DUVAL</i>	<i>Arnaud FOSSET</i>
<i>Claude HENAUT</i>	<i>Quentin HUBERT</i>	<i>Joël JACQUET</i>
<i>Norbert JATES</i>	<i>Emile LESEINE</i>	<i>Michel MEUTER</i>
<i>Arnaud SABLON</i>	<i>Michel SCORIELS</i>	<i>Joël SOYEZ</i>
<i>Arthur VISTE</i>		

- **DR(EA)²M :**

Mme Cécile ESCOUFLAIRE, Auteur de Programme

- **FRW :**

M. Thomas CONSTANT, Agent de Développement
M. Xavier PAULY, Agent de Développement

Excusés :

<i>Mmes Mady BUCHET</i>	<i>Singrid PHILIPPE, Directrice Générale de l'Administration</i>	
<i>Communale (invitée)</i>		
<i>MM. Alain BOUKO</i>	<i>Pierre GILLES</i>	<i>Didier LAPOTRE</i>
<i>Philippe LURQUIN</i>		

Liste des principaux acronymes :

AC	Administration Communale
AD	Agent de Développement
CC	Conseil Communal
CCR	Centre Culturel Régional
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CRAT	Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire
DGO	Direction Générale Opérationnelle (Administration régionale)
DR(EA) ² M	Développement Recherche Environnement Energie Architecture Aménagement Mobilité
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
GW	Gouvernement Wallon
ODR	Opération de Développement Rural
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur

1. Introduction par le Président de la CLDR, M. Jean-Marc DELIZEE

La séance débute par un mot de bienvenue et une introduction de M. DELIZEE qui remercie les citoyens présents pour leur participation à cette première rencontre de la CLDR.

Il revient sur le caractère participatif d'une ODR et la volonté du CC de s'inscrire à nouveau dans une telle Opération. La Commune de Viroinval a en effet déjà connu un 1^{er} PCDR (valide de 1999 à 2009) à travers lequel se sont réalisés plusieurs projets comme les aménagements de la Place du Bucq et de la salle A. Masson à Mazée, de la Maison de Village de Dourbes ou encore ceux relatifs à la traversée d'Olloy (rue de la Champagne et J. Chot). Les taux de subventions obtenus à l'époque étaient alors particulièrement intéressants : de l'ordre de 80%, soit bien plus que ceux connus via le Plan Triennal par exemple.

Il termine son introduction en insistant sur le rôle de réflexion et de tri des projets à mener par les membres de la CLDR, tout en reconnaissant la longueur d'un processus tel que l'ODR. Selon lui, la durée de cette procédure ne doit pas être un obstacle à la participation citoyenne qui permet l'obtention de subsides assez conséquents.

Les remerciant pour leur collaboration, M. DELIZEE cède ensuite la parole aux AD de la FRW qui mèneront la réunion avec Cécile ESCOUFLAIRE, auteur de PCDR.

2. Présentation des membres

Après avoir présenté l'ordre du jour de cette 1^{ère} rencontre de la CLDR de Viroinval, Thomas CONSTANT propose de faire un tour d'assemblée afin que les membres puissent se présenter.

Chaque participant est alors invité à donner son nom, son prénom, le village dont il provient ainsi que ses domaines d'intérêt.

3. Les acteurs d'une ODR

Afin de clarifier au mieux le fonctionnement d'une ODR, Xavier PAULY en donne les caractéristiques essentielles : il s'agit d'un processus participatif régi par un décret du GW et pour lequel le territoire de travail est la commune.

Une ODR connaît 2 phases principales :

1. l'élaboration du PCDR et ses 5 parties¹ (le PCDR = le document papier) ;
2. la mise en œuvre des projets et actions durant la période de validité du PCDR.

Ensuite, il présente successivement les acteurs concernés par ce processus, les étapes déjà franchies ainsi que celles à venir.

Concernant les acteurs, il précise leur rôle de la manière suivante :

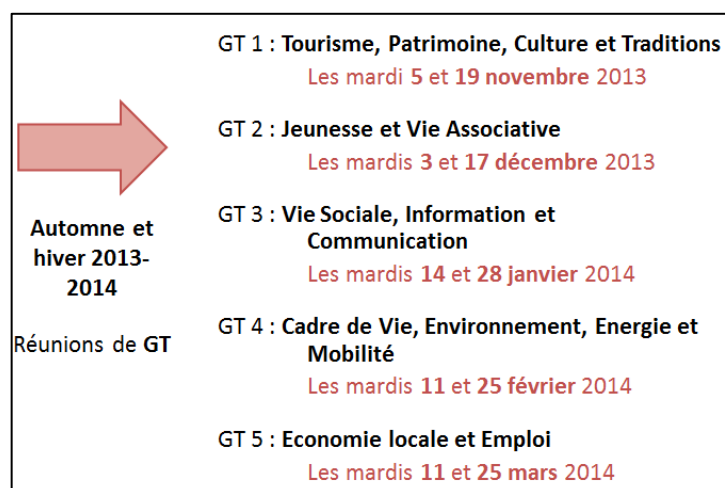
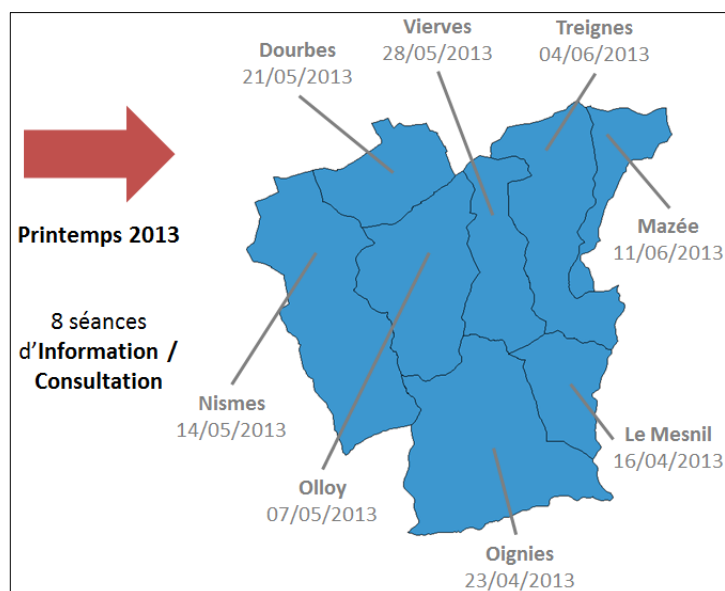
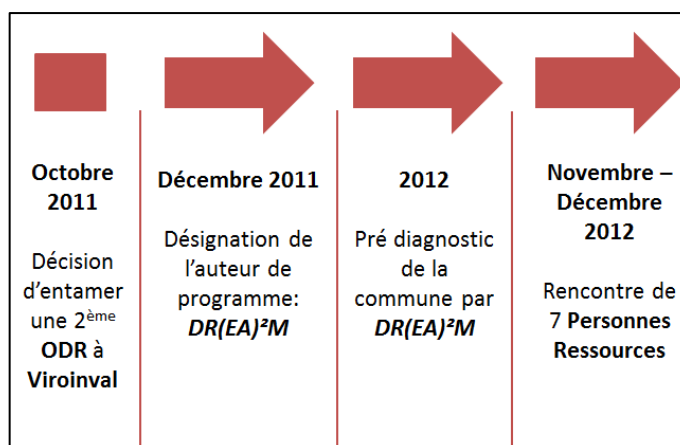
- Le Conseil Communal de Viroinval :
 - Décision d'entamer l'ODR ;
 - Approbation des propositions émanant de la population et de la CLDR ;

¹ Partie I : Description des caractéristiques socio-économique de la commune / Partie II : La consultation de la population / Partie III : Définition des objectifs de développement / Partie IV : Fiches projets / Partie V : Tableau récapitulatif

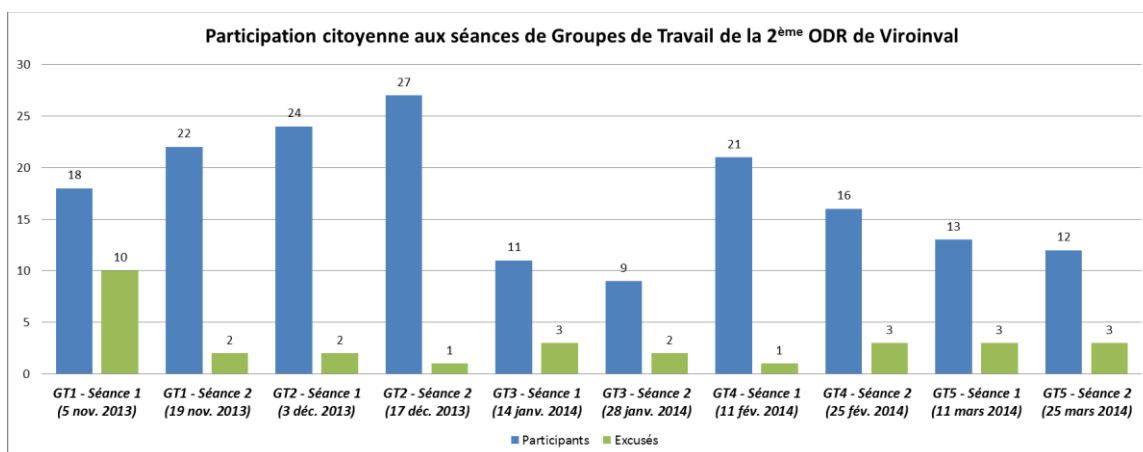
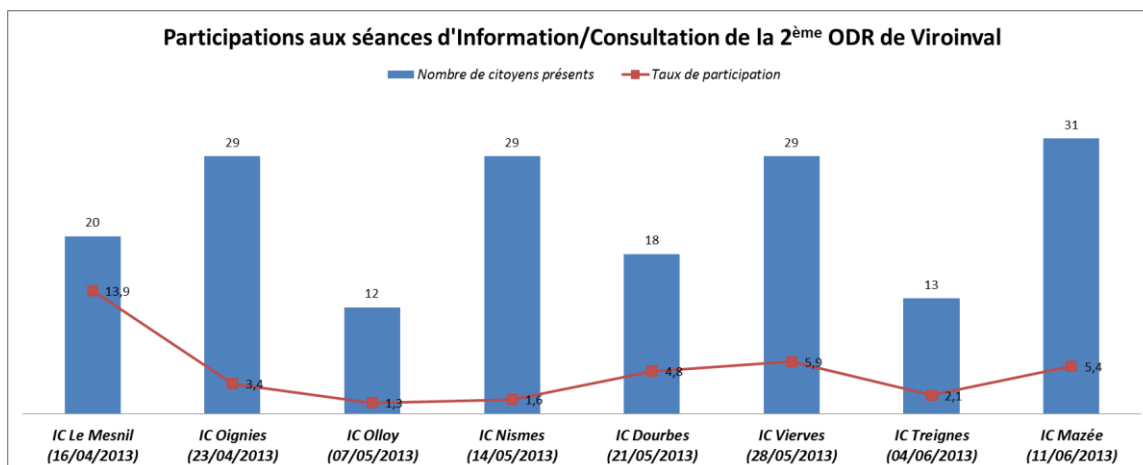
- Exécution des projets et actions repris dans le PCDR.
- L'Administration Communale :
 - Mise en œuvre des décisions prises par le CC ;
 - Appui administratif et technique tout au long de l'ODR ;
 - Pour information, l'Agent-relais pour l'ODR de Viroinval est Mme Fabienne FANUEL.
- La Population qui peut s'exprimer lors de 3 étapes principales :
 - La Consultation (1 séance dans chacun des villages de l'entité – voir plus bas) ;
 - Les Groupes de Travail qui sont thématiques (5 GT de 2 séances chacun – voir plus bas) ;
 - Les travaux de la Commission Locale de Développement Rural.
- Le Service Public de Wallonie, et plus précisément la DGO-3 (Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) qui joue un rôle de tutelle administrative :
 - Vérification de la conformité de la démarche vis-à-vis du décret ;
 - Conseil et appui administratif pour la mise en œuvre des projets subventionnés ;
 - Relais vers le cabinet du Ministre compétent ;
 - Le référent pour la Commune de Viroinval est M. Edgard GABRIEL (Service Extérieur de Ciney).
- La FRW :
 - Organisme privé, indépendant et pluraliste ;
 - Rôle d'accompagnement de communes dans leur ODR ;
 - Existence d'une convention-cadre avec la Wallonie qui décrit ses missions ;
 - 11 équipes en Wallonie : l'équipe étant en charge de l'accompagnement de la Commune de Viroinval au cours de son ODR est située à Philippeville et les AD sont Thomas CONSTANT et Xavier PAULY.
- L'Auteur de Programme, DR(EA)²M :
 - Apport d'un regard extérieur ;
 - Rassemblement et analyse de données objectives relatives à la commune ;
 - Formulation du diagnostic et de la stratégie de développement (Parties I et III du PCDR) ;
 - Rédaction des fiches techniques relatives aux projets qui seront retenus dans le PCDR (Partie IV) ;
 - La personne en charge de tout ce travail est Cécile ESCOUFLAIRE.
- Le Ministre de la Ruralité, M. René COLLIN :
 - Approbation du PCDR une fois finalisé (passage en GW) ;
 - Décision d'octrois de subventions pour la réalisation de projets.

4. Les étapes franchies dans l'ODR

Bien que la CLDR ne se mette en place qu'en décembre 2014, l'ODR de Viroinval est à un stade relativement avancé comme le montre la ligne du temps présentée par Xavier PAULY et qui se trouve ci-dessous :



Concernant les 2 dernières étapes présentées ci-dessus (8 séances d'Information/Consultation et 5 GT), des compléments d'information sont donnés quant à la participation citoyenne grâce aux 2 graphiques suivants :

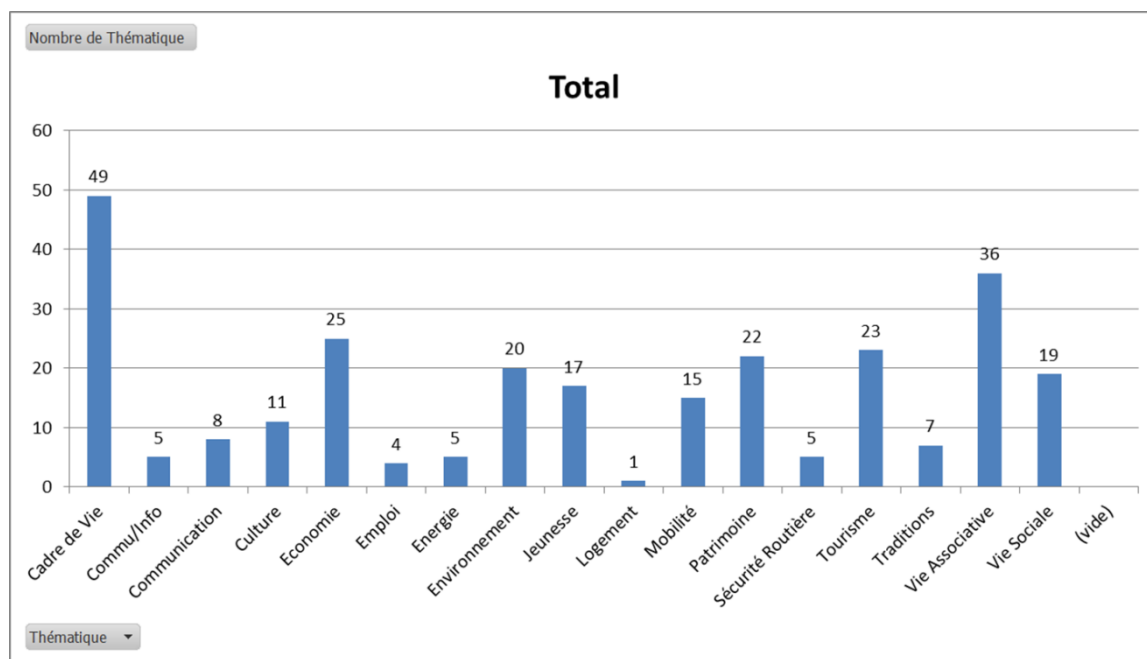


De plus, quelques propositions de projets émanant des 5 GT sont citées à titre d'exemple :

- Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions :
 - Création d'un centre d'artisanat et d'une vitrine des produits du terroir ;
 - Amélioration du fleurissement des cœurs de villages (bacs, parterres...).
- Jeunesse et Vie Associative :
 - Construction/Rénovation dans chaque village de salles communales adaptées avec une gestion sérieuse.
- Vie Sociale, Information et Communication :
 - Actualisation plus fréquente du site Web communal pour les annonces et mise en ligne des divers calendriers.
- Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité :
 - Construction d'une centrale de biométhanisation ;
 - Aménagement de chicanes et plantations pour ralentir les véhicules motorisés et créer des effets de porte (entrées de village).
- Economie Locale et Emploi :
 - Mise à disposition d'une infrastructure pour la transformation des productions locales.

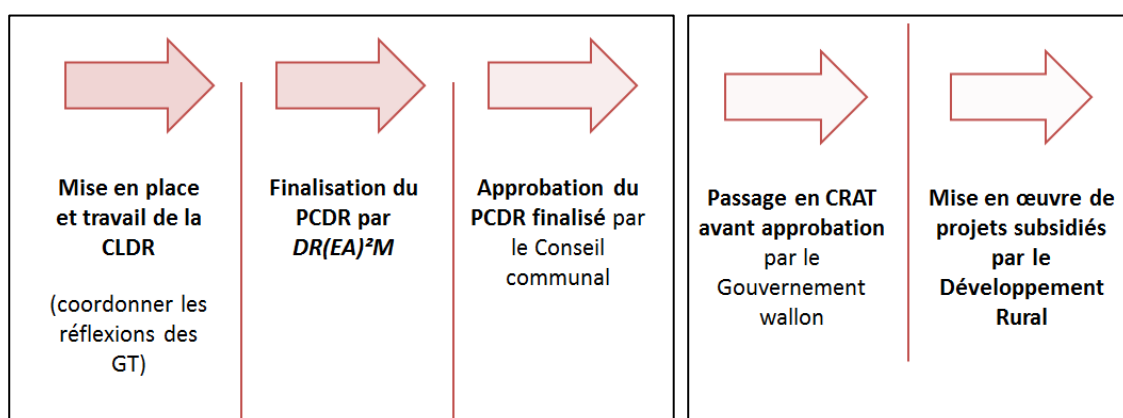
Il bien indiqué que ces projets ne sont que des exemples de propositions de la population. Pour l'instant, il en existe (dans un état relativement brut) 178. Ce sera désormais aux membres de la CLDR de les préciser, les amender et les prioriser.

A propos des GT, un dernier graphique est présenté (voir ci-dessous) : il répertorie les différentes thématiques auxquelles peuvent être reliées les propositions de projets. On y observe la prédominance de projets relatifs au Cadre de vie, à la Vie associative et à l'Emploi.



5. Les étapes à venir

Après ce passage en revue des phases qu'a déjà connu la 2^{ème} ODR viroinvaloise, les étapes à venir sont exposées, toujours sous la forme d'une ligne du temps :



Suite à ce parcours de la chronologie de l'ODR, Thomas CONSTANT propose aux participants de réagir en cas de questionnement. Des précisions sont alors apportées quant à la durée du processus (il faut compter au moins 2,5 ans pour l'élaboration effective du PCDR et ensuite environ 2 années pour la réalisation d'un premier projet subventionné) et la possibilité laissée à la CLDR d'amender la liste de projets actuelle (il est tout à fait envisageable d'en proposer de nouveaux).

6. Le rôle de la CLDR

Ensuite, le rôle de la CLDR est présenté par Thomas CONSTANT. Il met en avant les 4 points principaux suivants :

- Représenter la population (d'un village, d'une classe d'âge, d'une catégorie socio-économique...);
- Être le relais entre la population et le CC² (en participant aux différentes réunions) ;
- Donner aux décideurs des avis judicieux (en prenant part aux réflexions) ;
- Proposer au CC une stratégie de développement et des projets (en participant aux futures réunions de la CLDR, mais aussi aux différentes étapes de la participation citoyenne).

7. Approbation du ROI

Le ROI ayant été envoyé aux membres avec l'invitation à la réunion de ce 2 décembre, une lecture complète de ce règlement n'est pas proposée aux membres, mais Thomas CONSTANT revient sur quelques articles que l'on peut qualifier de principaux dudit ROI :

- L'Art. 2 qui revient sur le rôle de la CLDR ;
- L'Art. 9 qui précise les dispositions suivies en cas d'absences d'un membre aux réunions sans en avertir le Président, la FRW ou tout autre membre de la CLDR (statut de démissionnaire) ;
- L'Art. 12 qui indique les délais à respecter pour l'envoi des convocations ainsi que le contenu de celles-ci ;
- L'Art. 14 qui explique le rôle du Président ;
- L'Art. 18 qui signale que la recherche de consensus est toujours poursuivie, ainsi que les règles de vote en cas de recours à celui-ci.

Après quelques commentaires sur la composition de la CLDR³, le ROI est approuvé sans modification.

8. Ebauche de Stratégie de Développement

Après cette approbation du ROI, Cécile ESCOUFLAIRE présente le premier travail demandé aux membres de la CLDR. Il s'agit de prendre connaissance d'une ébauche de Stratégie de Développement afin de faire part, lors d'une prochaine réunion, de ses remarques et commentaires à propos de cette proposition de Partie III du futur PCDR⁴.

Cécile ESCOUFLAIRE présente d'abord ce qui est entendu par « Stratégie de Développement » : ce sont les lignes directrices pour les actions, projets et investissements financiers que le CC et la

² La présence de conseillers communaux au sein de la CLDR facilite cette mission.

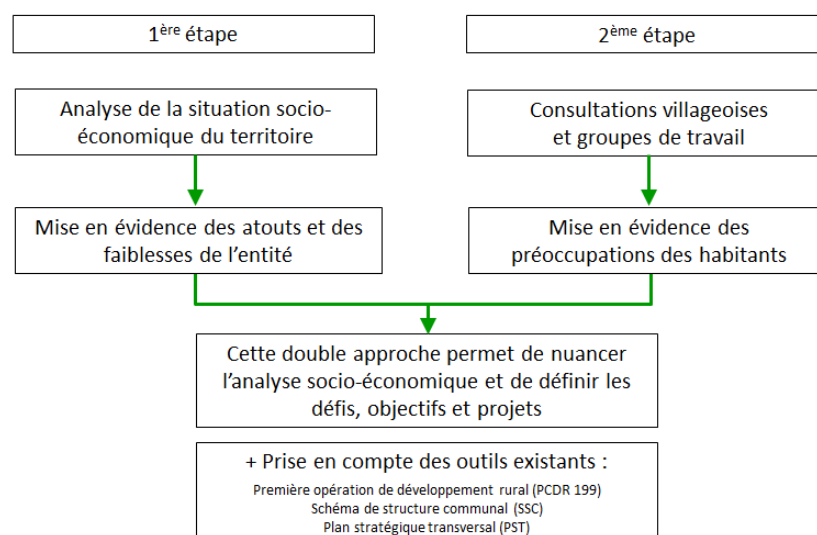
³ Il est indiqué aux membres la nécessité de se porter candidat pour intégrer la CLDR (démarche volontaire). De plus, résider à Viroinval est une condition nécessaire pour être candidat. Enfin, la participation citoyenne est à mettre en avant dans cette Commission : il ne s'agit pas d'y intégrer un nombre trop important de représentants de structures (para-)communales.

⁴ La CLDR étant composée de 40 personnes, il semblait difficilement envisageable de partir d'une page blanche et de réfléchir collectivement à une stratégie de développement en séance. Cette méthodologie a donc été choisie de façon concertée (AC, DR(EA)²M et FRW).

CLDR vont souhaiter réaliser pour les 10 années à venir. Cette stratégie repose sur les étapes précédentes de l'ODR :

- Analyse de la situation socio-économique du territoire ;
- Résultats de la participation de la population à travers la consultation villageoise et les GT.

L'élaboration de cette ébauche de Stratégie de Développement peut être résumée par la figure suivante :



L'enjeu général proposé par DR(EA)²M est formulé de la façon suivante :

Bien que les atouts actuels de la commune de Viroinval soient importants, il convient non seulement de les préserver, mais également de les amplifier et de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent en matière de développement touristique, culturel, social, patrimonial, environnemental et économique.

Viroinval est une commune dans laquelle une redynamisation globale innovante est primordiale.

Un logo est également proposé pour cette Stratégie de Développement (il reprend le « slogan » du PST afin de souligner la cohérence entre ces différents outils) :



La structuration et la logique suivie pour cette proposition de Partie III est ensuite décrite via la figure suivante :

5 groupes de travail

GT1 : Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions
GT2 : Jeunesse et Vie Associative
GT3 : Vie Sociale, Information et Communication
GT4 : Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité
GT5 : Economie Locale et Emploi

5 axes de développement

Axe 1 : Economie, emploi et formation
Axe 2 : Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité
Axe 3 : Vie Sociale, information et communication
Axe 4 : Jeunesse et Vie Associative
Axe 5 : Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions

5 défis

Plusieurs objectifs

Les 5 défis et les différents objectifs sont alors passés en revue par Cécile ESCOUFLAIRE à partir du tableau ci-dessous⁵ :

	Axe 1 – Economie, emploi et formation	Axe 2 – Cadre de vie, Environnement, Energie, Mobilité	Axe 3 – Vie sociale, Information et communication	Axe 4 – Jeunesse, Vie associative	Axe 5 – Tourisme, Patrimoine, Culture, Traditions
Défis	Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale	Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de l'entité	Etre une commune proche de ses citoyens qui travaille à la cohésion et à la réinsertion sociale	Etre une commune dynamique et active	Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local
	Obj.1 Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune	Obj.1 Poursuivre son implication dans les principes du développement durable	Obj.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité	Obj.1 Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions	Obj.1 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune
	Obj.2 Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification	Obj.2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de Viroinval	Obj.2 Favoriser les activités intergénérationnelles	Obj.2 Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion	Obj.2 Perpétuer les traditions
	Obj.3 Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)	Obj.3 Promouvoir la mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs	Obj.3 Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique	Obj.3 Favoriser le maintien des jeunes dans la commune	Obj.3 Intégrer la population à la dynamique socioculturelle
		Obj.4 Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune	Obj.4 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune	Obj.4 Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité	
			Obj.5 Réduire les incivilités		
			Obj.6 Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale		

Enfin, le document est remis à chaque membre et sa structure est présentée.

Un participant s'interroge sur ce que l'auteur entend par « offre culturelle » dans l'intitulé du 5^{ème} défi. Cécile ESCOUFLAIRE lui répond qu'il est fait référence aux manifestations du CCR, des associations locales, aux bibliothèques ou encore aux fanfares.

⁵ Ce tableau figure dans le document remis aux membres. Une lecture plus facile est donc possible via ledit document.

9. Divers

Après cette présentation de Cécile ESCOUFLAIRE, il est demandé aux membres de la CLDR s'ils ont des interrogations ou des points à ajouter.

Une question est alors posée à propos de la durée de vie de la CLDR. Les AD de la FRW indiquent que des modifications dans la composition de la CLDR peuvent intervenir suite à la démission de certains membres, mais qu'*a priori*, elle est en place pour toute la durée de l'ODR (élaboration du PCDR et suivi de la mise en œuvre).

Un autre membre s'interroge par rapport à la pérennité des subsides, vu les difficultés rencontrées par tous les niveaux de pouvoir (la Wallonie ne semble pas échapper aux changements qui se dessinent). Thomas CONSTANT lui explique que les taux ont évolué en 2012 (suite à la rédaction d'une circulaire du Ministre Di Antonio⁶) ; il n'est cependant pas possible de présager du futur à ce niveau.

M. DELIZEE insiste sur le fait de se rendre compte des opportunités que peuvent représenter une ODR pour une Commune. Sans pouvoir affirmer ce que réserve le futur, il est selon lui intéressant d'être « dans le circuit ». Il revient sur les projets réalisés dans le cadre du 1^{er} PCDR pour appuyer ses propos.

Les AD de la FRW poursuivent en expliquant les règles de subventionnement connues pour les projets repris dans un PCDR : lors qu'une Fiche-Projet sera activée (quand on décide de réaliser un projet déterminé), il s'agira de lister les différents pouvoirs subsidants auxquels il pourrait être fait appel (par exemple : CGT, Europe, Infrasports...). Le budget DR ne sera utilisé qu'en complément de ces différentes sources de financement. Ces dernières années, ce budget régional tournait aux alentours de 16 à 18 millions d'€ pour l'ensemble des communes wallonnes disposant d'un PCDR valide.

Enchaînant sur ces réflexions, un membre met en avant certaines actions qui ne demandent pas de budgets très importants, mais qui peuvent impacter grandement le quotidien des citoyens de Viroinval. Mme PRUMONT confirme la prise en considération par le Collège de ces actions et cite des initiatives peu coûteuses en matière de mobilité mais représentant un réel plus pour les citoyens (exemple : la commune a répondu à l'appel à projet *FlexiTEC* qui connaît un nombre d'utilisateurs assez importants).

Xavier PAULY enchaîne en signalant que c'est également aux membres de la CLDR de mettre ces projets peu coûteux parmi les priorités du PCDR lors des prochaines réunions. De plus, ces actions ne nécessitant que peu de financements et qui seraient mises en œuvre avant la finalisation du PCDR prouveront la réactivité de la commune aux demandes citoyennes. Elles alimenteront alors le futur lot 0 du PCDR⁷.

Concernant le coût des projets, un participant demande si des prévisions budgétaires ont été réalisées pour mener à bien les différents projets qui constitueront le PCDR. M. DELIZEE répond qu'on n'est pas encore à ce stade, mais que le budget extraordinaire (budget d'investissement) sera utilisé pour les projets repris dans le PCDR ; ils seront même prioritaires vu les taux de subvention connus en Développement Rural. Xavier PAULY ajoute que ce ne sera que lors de la

⁶ Désormais le taux de 80% de subsides ne s'applique que pour les premiers 500.000 € d'un projet. Au-delà, le taux descend à 50%. De plus, ce taux de 80% est descendu à 60% pour les aménagements d'espaces publics.

⁷ Le lot 0 listera et détaillera les projets et actions souhaités par la population durant la consultation citoyenne et qui ont été réalisés ou sont en cours avant la défense du dossier auprès de la CRAT.

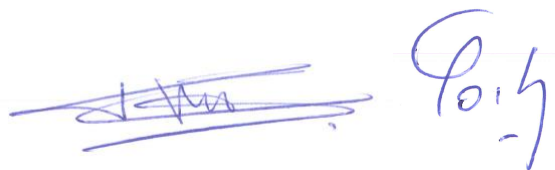
rédaction des Fiches-Projets (Partie IV du PCDR) que des coûts relativement précis seront connus. De plus, on ne sait pas encore quels seront les projets prioritaires et donc mis en œuvre en premier lieu. En conclusion, il est quasi impossible de prévoir les budgets à l'heure actuelle.

10. Clôture de la rencontre

Remerciant de nouveau les membres de la CLDR présents à la réunion, M. DELIZEE clôture la séance en invitant les participants à faire une photo de la Commission. Il leur est également demandé de bien vérifier d'avoir complété la liste des présences.

Un verre de l'amitié est ensuite proposé aux membres de la CLDR.

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Thomas CONSTANT et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
Fax 071 68 56 79
t.constant@frw.be – x.pauly@frw.be



Thomas CONSTANT - Xavier PAULY,
Agents de Développement
Fondation Rurale de Wallonie